

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 février 2020

Délibération CA_20200213_004

Affectation du résultat

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M61 ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2019 ;

DECIDE :

Article unique: le résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2019 est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement	1 554 601,06 €
Résultat d'investissement	1 111 952,10 €
Restes à réaliser	100 000,00 €
Résultat d'investissement	1 011 952,10 €
Report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté)	1 554 601,06 €

DESCOUT Serge